

2008 juillet 2008

FAITS-DIVERS

Reproduction interdite

Barrage de Poutès : poursuivre l'exploitation ou détruire l'ouvrage ?

Près de 65 ans après sa construction, le barrage de Poutès et plus particulièrement son exploitation, continue d'alimenter la polémique. Au cœur du débat, le renouvellement de la concession accordée à EDF, qui se termine fin 2007. L'entreprise publique, qui demande un nouveau droit d'exploitation pour une période de 40 ans, soulève la colère et l'incompréhension d'un collectif d'associations locales, nationales et internationales résolument contre ce projet. Toutes s'accordent pour demander le démantèlement du barrage et souhaitent que la procédure de renouvellement soit mise de côté, le temps de trouver des solutions. La mise en place d'un système de concession provisoire de 1 à 3 ans maximum, avec la consignation des revenus pour permettre ce démantèlement, a également été évoquée.

L'enquête publique, qui a commencé le 20 juin dernier, concerne actuellement 26 communes. Or, le collectif insiste sur la dimension nationale de ce dossier et souhaite que cette même enquête soit réalisée à plus grande échelle. "La directive cadre européenne sur l'eau nous impose des

résultats. Si cette retenue devait être maintenue, l'Etat aurait à justifier du déclassement de la rivière" indiquait Jean-Paul Daron (vice-président de l'Union nationale des pêcheurs de France, président de la commission des milieux aquatiques de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, membre du Comité de bassin Loire Bretagne) lors d'une conférence de presse, mardi dans les locaux de l'hôtel Le Bristol, au Puy.

Les membres du collectif, pêcheurs en tête, soulignent "l'incompatibilité du maintien de ce barrage avec la sauvegarde du grand saumon. L'espèce s'inscrit dans l'histoire et dans la tradition du bassin de l'Allier. Les frayères se situent sur notre territoire et le barrage de Poutès, même s'il y en a 22 avant lui, constitue la butée finale de la migration" expliquait Camille Solelhac, président de la Fédération de pêche de Haute-Loire.

Autre argument des partisans de l'arasement, "la notion sécuritaire ne semble pas avoir été prise en compte par les exploitants du barrage. Nous ne savons pas si l'édifice construit avant la guerre est aujourd'hui capable d'encaisser



Les représentants d'associations et organismes mobilisés pour le démantèlement du barrage de Poutès.

une forte crue. EDF ne considère pas le Haut Allier comme un milieu vivant, mais comme un tuyau d'eau" s'insurgent les membres du collectif. Pour Gilbert Cochet, expert auprès de la Commission européenne, président du comité scientifique de la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche "le seul intérêt est de faire de l'électricité, mais n'est-on pas capable de notre époque d'en produire autrement ?"

La question soulève logiquement le problème économique et énergétique. Selon Martin Arnould, chargé de programme rivières vivantes "pour WWF France, EDF verserait 365 000 euros de taxe professionnelle aux communes du Haut Allier (...). Ce problème des ressources économiques est essentiel. Comment transformer l'économie locale à partir de l'éolien, du bois énergie, du tourisme de la pêche ? Mais a-t-on demandé leur avis aux hôteliers qui vivaient de la pêche sportive dans les années 30, quand on a construit Poutès ? En 65 ans de fonctionnement, les pertes liées au barrage sont évaluées par

certain à des centaines de millions d'euros". Habitant Pont d'Alleyras depuis plusieurs dizaines d'années, M. Merle se souvient, lorsqu'il avait 8 ans, des loches, des moules ou des anguilles que l'on pouvait alors prendre dans la rivière : "700 pêcheurs pourraient revenir, c'est une réalité. Je ne comprends pas la politique économique à court terme de certains conseils municipaux qui privilégient le maintien du barrage". Et pour cause. Il y a quelques jours, le conseil municipal de Brioude s'est prononcé favorablement au renouvellement de la concession à EDF pour une durée de 40 ans. Les élus de Langeac ont fait de même, mais pour une durée de 15 ans seulement.

Les prémisses de la solution passent par le débat. Ce dernier est maintenant bien engagé.

Étaient présents mardi, Jean Paul Daron, vice-président de l'Union nationale des pêcheurs de France, président de la commission des milieux aquatiques de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, membre du Comité de bassin Loire Bretagne ; Gil-

bert Cochet, expert auprès de la Commission européenne, président du Comité scientifique de la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche ; Martin Arnould, Chargé de programme rivières vivantes, WWF France, membre du Comité de bassin Loire Bretagne et de la commission Loire ; René Danière, administrateur de France nature environnement, membre du Comité de bassin Loire Bretagne ; Camille Solelhac, président de la Fédération de pêche de Haute-Loire ; Guillaume

Cortot, coordinateur réseau de bassin, SOS Loire Vivante - ERN France ; Philippe Cochet, président de Nature Haute-Loire ; Paul Brunet, président de l'Association de protection du saumon (ainsi que M. Cubizolles) ; Catherine Parat, comité des riverains contre Poutès (ainsi que M. Merle et M. Gouin) ; M. Jaffres, association Anper TOS. Excusés : Fédérations de pêche de Lozère et du Puy de Dôme, bureau d'études Energies Demain.

Cécile DEDIEU

Le collectif

WWF France, SOS Loire Vivante - ERN France, Greenpeace, Anper TOS, UNPF, Fédération du saumon atlantique, Association de protection du saumon, Fédérations de pêche de Lozère, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy de Dôme, de l'Ardèche, du Loir et Cher, AAPPMA de Langeac, FFPML, AIDSA, AIIPPLB, Les Amis de la Terre, FRAPNA, Liaison Eau 2000, AADPPMFEDLB, Agir pour l'environnement, LPO Auvergne, CMSA, FFPML, Les naturalistes Orléanais, Eaux et rivières de Bretagne, Nature Haute-Loire.



Une pétition comptant 80 000 signatures sera remise au préfet de la Haute-Loire. Le collectif espère la faire insérer au dossier de l'enquête publique en cours.